



Commission paritaire des carrières

1020100 Carrières de petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut

Supplément pour les scieurs au diamant non-stop	2
Les travailleurs qui ont obtenu le brevet de mineur	2
Primes d'équipes - horaires décalés	2
Primes pour travaux difficiles	2
Prime de fin d'année	2
Prime d'assiduité.....	2
Fête patronymique des "IV saints Couronnés"	2
Travail du samedi	2
Remboursement des frais de transport.....	3
Assurance hospitalisation	3
Chèque-cadeau	3
Chèques-repas	3
Pensions complémentaires.....	3

Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>



Supplément pour les scieurs au diamant non-stop
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 8, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Les travailleurs qui ont obtenu le brevet de mineur
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 9, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Primes d'équipes - horaires décalés
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 10, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Primes pour travaux difficiles
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 11, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Prime de fin d'année
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 15, 16, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Prime d'assiduité
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 18, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Fête patronymique des "IV saints Couronnés"
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 19, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Travail du samedi
CCT du 25 septembre 2015 (130072)
(Classification professionnelle et conditions de travail)
Articles 1, 20, 58
Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016



Remboursement des frais de transport

CCT du 25 septembre 2015 (130072)

(Classification professionnelle et conditions de travail)

Articles 1, 21, 22, 58

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Assurance hospitalisation

CCT du 25 septembre 2015 (130072)

(Classification professionnelle et conditions de travail)

Articles 1, 28, 58

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Chèque-cadeau

CCT du 25 septembre 2015 (130072)

(Classification professionnelle et conditions de travail)

Articles 1, 29, 58

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Chèques-repas

CCT du 25 septembre 2015 (130072)

(Classification professionnelle et conditions de travail)

Articles 1, 49, 58

Durée de validité : 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016

Pensions complémentaires

CCT du 25 septembre 2011 (103308)

(Régime de pension sectoriel)

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée

CCT du 27 janvier 2011(103.309) modifiée par la CCT du 20 octobre 2014 (124.322)

Un fonds de sécurité d'existence de l'industrie des carrières du petit granit et de calcaire à tailler de la province de Hainaut dénommé "Fonds 2ème pilier SCP102.01" et fixant ses statuts

Tous les articles. Art. 8 est remplacé à partir du 20 octobre 2014, par la CCT du 20 octobre 2014

Durée de validité : 1^{er} janvier 2011 pour une durée indéterminée